

## Meublé de tourisme ce qui a changé depuis le 1er mars

Le règlement visant à mieux encadrer le développement des meublés de tourisme et à protéger le logement à l'année en instaurant le principe de compensation est entré en vigueur le 1er mars. Zoom sur celui-ci.

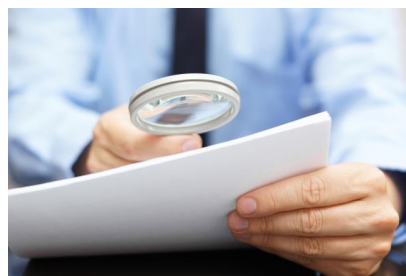
[Lire la suite >>](#)



## Sous-location d'un meublé : le locataire doit s'assurer être en règle avec le changement d'usage

Le locataire est condamné s'il sous-loue un local meublé d'habitation à des fins touristiques sans l'autorisation de changement d'usage requise ; que la licéité de la location lui ait été garantie par le bailleur dans un avenant au bail ne l'exonère pas de sa responsabilité.

[Lire la suite >>](#)



## Location meublée et TVA : précisions

Rappel des faits :  
L'indivision A est propriétaire d'un appartement qu'elle donne en location meublée par l'intermédiaire d'une société B qui effectue les prestations suivantes...

[Lire la suite >>](#)



25 200 **MONTBÉLIARD**  
Tél. : 03.81.32.12.33

[www.cabinet-rostaing.com](http://www.cabinet-rostaing.com)

Découvrez et abonnez-vous à  
notre **chaîne Youtube**  
**LMNP Comptabilité Services**  
En [cliquant-ici !](#)



© Cabinet Rostaing